



**UNE RESTAURATION
ÉQUILIBRÉE ET DE QUALITÉ
DANS LES COLLÈGES
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

ÉDITO

L'objectif du Département de Meurthe-et-Moselle est simple : faire en sorte que chaque collégienne ou collégien puisse fréquenter un établissement où il fait bon étudier et y trouver les ressources pour s'épanouir. Cela passe notamment par la qualité du repas servi à la cantine chaque jour à plus de 21 800 collégien-ne-s.

Le Département s'engage et poursuit le développement d'une restauration digne et durable, en privilégiant les circuits de proximité, tout en restant accessible au plus grand nombre.

Soucieux de préserver le pouvoir d'achat des familles, le Département propose une tarification adaptée aux ressources. Ainsi à partir de septembre 2025, les repas seront facturés entre 0,57 € et 5,75 €, selon les capacités financières des familles. Avec cette grille tarifaire légèrement réajustée après 5 ans de stabilité, 100 % des familles continuent à bénéficier d'une aide du Département.

Les différentes réformes tarifaires entreprises depuis 2010 portent leurs fruits. En Meurthe-et-Moselle, 76 % des collégiennes et collégiens du public bénéficient de ce service et sont demi-pensionnaires. Un taux exceptionnellement haut qui reflète la qualité du service proposé.

Chaynesse Khirouni

Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Jacky Zanardo

Vice-président délégué à la Jeunesse, à l'Éducation et à l'Éducation populaire

LE SAVEZ-VOUS ?



100 %
des familles
de demi-pensionnaires
aidées par
le Département



soit
16,5 M€
d'aide accordée



pour
21 800
demi-pensionnaires

1 OBJECTIF
**PERMETTRE L'ACCÈS
À UNE RESTAURATION
ÉQUILBRÉE ET DE QUALITÉ**
+ DE SERVICES

**TOUJOURS
DES PRODUITS
+ BIO
+ LOCAUX
DANS LES ASSIETTES**



UN DISPOSITIF PANIERS COLLÈGES

adopté dans
+ de 30 collèges
pour servir des denrées
locales, bios pour la plupart
et soutenir les agriculteurs
locaux.



DES PRODUITS CUISINÉS SUR PLACE
pour des menus complets, équilibrés et sains



42
unités de
production

100
cuisiniers
(chef-fe-s,
seconds et
aide-cuisine)

2,8
millions
de repas servis
en 2023-
2024

**DES REPAS
À L'HYGIÈNE
IRRÉPROCHABLE**

avec le Laboratoire vétérinaire
et alimentaire départemental



**DES ÉLÈVES
ET PERSONNELS
SENSIBILISÉS** **+ DURABLE**

grâce à
des actions
autour du goût
et du bien-manger
et de la lutte contre
le gaspillage
alimentaire.



DES TARIFS ACCESSIBLES

Coût de production
d'un repas



= 9,60 €
7,60 € en 2021

pour :
> l'énergie
> la fabrication
> les denrées

+ D'IDÉES

DÉCOUVREZ
LES RECETTES
DE NOS
CHEF-FE-S



EN SAVOIR + meurthe-et-moselle.fr/actions/les-colleges-de-meurthe-et-moselle

GRILLE TARIFAIRE 2025-2026

Tarifs	A	B	C	D	E	F	G
Quotient familial	de 0 à 450 €	de 451 à 650 €	de 651 à 850 €	de 851 à 1 050 €	de 1 051 à 1 250 €	de 1 251 à 1 700 €	≥ à 1 701 €
Tarifs 2025 payés par les familles ¹	0,57 €	1,15 €	2,30 €	3,45 €	4,60 €	5,17 €	5,75 €
Aide annuelle du Département par enfant	1 263,5 €	1183 €	1022 €	861 €	700 €	619,5 €	539 €
TARIF TICKET	6,30 €						

¹ Valable pour tous les élèves ayant choisi une option annuelle modulée en fonction du nombre de jours hebdomadaires (5 jours, 4 jours, 3 jours, 2 jours et 1 jour par semaine).

COMMENT ÇA MARCHE ?

LA FAMILLE² inscrit son enfant à la demi-pension directement auprès du collège.

- > Si la famille dispose d'un quotient familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), elle n'a aucune démarche à réaliser.
- > Si la famille n'est pas affiliée à la CAF ou si le QF n'a pas pu être défini, un courrier lui sera envoyé à compter du 11 août 2025 par le Département de Meurthe-et-Moselle.

LE DÉPARTEMENT détermine le tarif de restauration de chaque famille en partenariat avec la CAF et informe les collèges des tarifs à attribuer à la famille.

- > Si le Département ne dispose pas des informations lui permettant d'établir un tarif, un courrier sera envoyé aux familles précisant les formalités à accomplir sur internet entre le 18 août et le 19 septembre 2025.

LE COLLÈGE établit et envoie une facture par trimestre à la famille sur la base des éléments transmis par le Département.

- > La facture sera réglée par la famille au collège.

² Si la famille ne souhaite pas communiquer ses données CAF ou financières, elle doit en informer le service Collèges à colleges@departement54.fr avant le 11 juillet 2025. Dans ce cas, le tarif le plus élevé de 5,75 € sera appliqué.

Pour toutes questions,
vous pouvez contacter le service Collèges :

03 83 94 50 02

(du lundi au vendredi de 13h à 17h)

ou **colleges@departement54.fr**

Protection des données : pour établir votre tarif pour la restauration, le Département collecte des données vous concernant auprès du collège et de la CAF 54. Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de ces données ou vos droits, contactez dpo@departement54.fr.

L'ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT DANS LES COLLÈGES, C'EST AUSSI :

- > 20 à 25M € investis chaque année dans les Collèges Nouvelles Générations
- > 5 600 jeunes bénéficiant d'actions d'éducation artistique et culturelle
- > Des outils numériques performants
- > Une pratique du sport facilitée
- > Une attention particulière au bien-être et à la santé des collégien-ne-s



     @departement54

meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54